

Rapport d'activité

2022



Fabriquer le cadre de vie de demain

Dans un environnement rendu difficile par la conjoncture actuelle, l'équipe du CAUE a malgré tout continué à assurer les missions qui sont les siennes vis-à-vis des Girondines et des Girondins.

Si nous avons su répondre aux attentes des publics qui sont les nôtres, nous avons le devoir aujourd'hui de préparer l'avenir en nous attaquant à de nouveaux chantiers.

Certes les missions que la loi nous a assignées restent, mais nous devons être capables d'adapter leur contenu pour répondre aussi bien à l'urgence climatique, en sensibilisant les jeunes générations, qu'en formant et conseillant les élus et les techniciens des collectivités que nous accompagnons au quotidien dans l'aménagement du territoire.

Pour répondre aux attentes de nos partenaires et de nos publics, j'ai voulu que les administrateurs, qui portent les aspirations du territoire girardin, et les techniciens du CAUE coconstruisent le nouveau plan stratégique qui guidera nos actions pour les six années à venir.

La déclinaison de ce plan stratégique se trouve dans les pages du rapport d'activité qui vous est proposé ci-après et que je vous invite à lire.

Ainsi, à la lecture de celui-ci, vous prendrez toute la mesure des actions d'accompagnement du CAUE auprès de tous les Girondins.

Au final, notre volonté est bien d'être à vos côtés, pour fédérer les synergies et fabriquer les territoires de demain dans le respect de leurs diversités.

Bonne lecture.



Alain Charrier,
Président du CAUE

Sommaire

Edito	p.3
Projet stratégique 2022-2027	p.6
L'activité 2022 en chiffres	p.8
Association	
Équipe	p.10
Gouvernance	p.12
Financement	p.14
Partenaires	p.16
Réseau	p.18
Adhérer au CAUE	p.20
Collectivités et professionnels	
Conseiller	p.22
Former	p.36
Particuliers	
Conseiller	p.44
Sensibiliser	p.48
Scolaires & enseignants	
Sensibiliser	p.54
Communication/information	p.56
Lexique	p.58

Projet stratégique 2022-2027

.....

« Depuis 1979, le CAUE de la Gironde développe ses missions pour la préservation et la promotion du cadre de vie, au service de tous les publics, à toutes les échelles du département.

Les évolutions sociétales, environnementales, économiques, sanitaires ou de gouvernance confortent notre positionnement et stratégie engagés dès 2019 : penser local, sobre et solidaire.

L'objectif de ce projet stratégique 2022-27 est bien de continuer à faire le lien entre les différents acteurs du territoire, **d'accompagner voire d'impulser de nouvelles synergies, d'initier de nouveaux partenariats, en s'appuyant sur notre connaissance des lieux, en se positionnant comme médiateur de projet**, pour contribuer à l'émergence de nouvelles formes de « faire » : des habitats, des espaces publics, des déplacements, des productions, etc. en somme des territoires sains et solidaires.

Cela implique d'agir collectivement, à l'échelle de l'équipe du CAUE comme à l'échelle territoriale avec tous les acteurs du cadre de vie, associations, institutions, professionnels, collectivités, etc.

C'est en ce sens que pour les années à venir, le CAUE réaffirme son engagement auprès des territoires et des populations, selon deux axes de projection collective : **placer les ressources du territoire au cœur du projet et intensifier l'esprit de coopération.** »

**Elodie Vouillon, directrice,
architecte-urbaniste**

PLACER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE AU CŒUR DU PROJET

Les ressources constituent le socle et les potentialités d'un territoire. Elles sont autant de moyens d'actions pour évoluer, s'adapter, se développer et se construire. Les placer au cœur du projet, c'est affirmer et asseoir le potentiel humain, économique et environnemental du territoire. C'est envisager de se développer sereinement et sainement.

C'est en ce sens que le CAUE réaffirme son positionnement d'acteur local, soucieux de cultiver le terreau écologique et culturel du territoire girondin dans une perspective de durabilité et de bien « être ».

INTENSIFIER L'ESPRIT DE COOPÉRATION

Il n'y a de coopération possible que si des objectifs sont partagés unanimement. Cela suppose une écoute et une volonté commune d'œuvrer pour un territoire solidaire, où politiques, services des collectivités, ingénieries techniques partenariales et citoyens promeuvent ensemble les démarches transcendant les intérêts individuels. Plus de **coopération et de coordination entre les acteurs du territoire, plus d'hybridation de nos missions sont désormais nécessaires pour concilier efficacité, qualité du service et efficience des réponses du CAUE** face à la multiplicité et à la complexité des projets et des politiques locales.

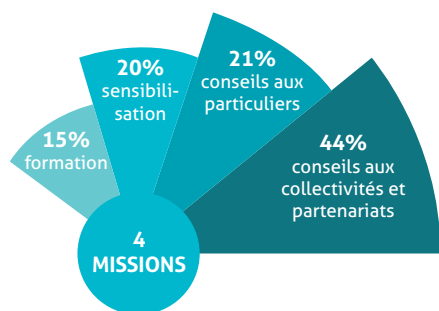
*Chacun dans son rôle et ses appétences,
chacun avec ses compétences, œuvre
pour l'intérêt collectif au service des
territoires.*



L'activité 2022 en chiffres

4 665 jours de travail (activité totale de la structure)

Répartition de l'activité par grandes missions



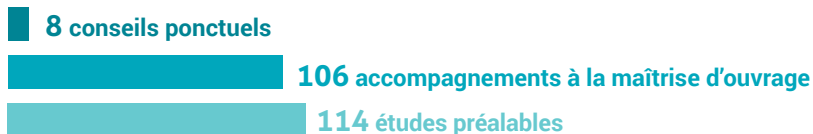
- 1 534 jours pour les conseils aux collectivités et partenariats (-17%)
- 715 jours pour le conseil aux particuliers (+29%)
- 688 jours pour la sensibilisation (+13%)
- 513 jours pour la formation (+37%)

Conseil aux collectivités

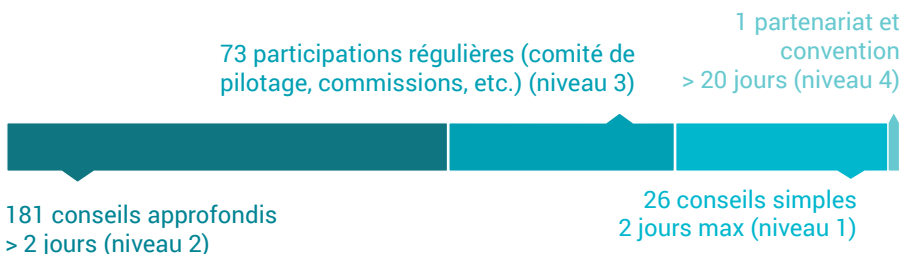
228

nouvelles sollicitations dont :
281 dossiers traités dans l'année*

Nature des sollicitations



4 niveaux de conseil

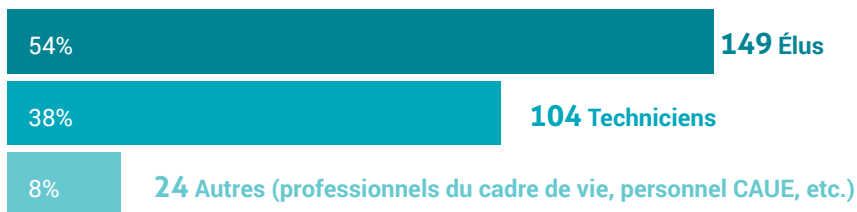


*Les dossiers traités par les conseillers CAUE courent parfois sur plusieurs mois voire années.

Formation

277

participants à nos 14 sessions de formation dont :



Conseil aux particuliers

3 614

 conseils pour rencontrer :

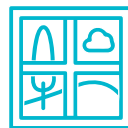
un architecte
2 819



un juriste
491



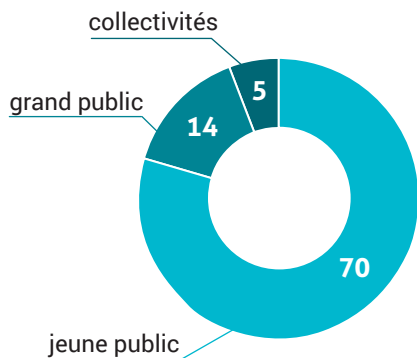
une spécialiste
énergie
258



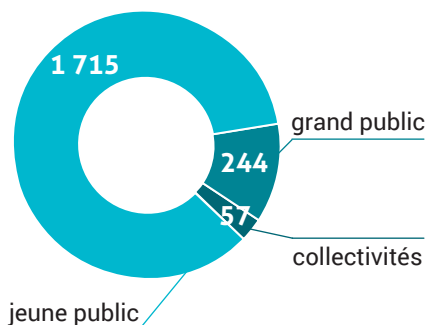
un paysagiste
46

Sensibilisation

89

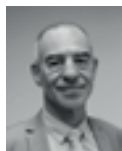
 actions de sensibilisation

2 016

 participants à nos actions de sensibilisation

Une équipe au service des missions

.....



Alain CHARRIER
Président



Elodie VOUILLON
Directrice,
architecte-urbaniste



Fabrice DEL AGUILA,
Adj. direction,
urbaniste-architecte, resp. collectivités



Annabel ALBRECH
Ingénieure
écologue



Fanny BOSCHAT
Urbaniste-conseiller



Bernard BRUNET
Paysagiste-urbaniste
conseiller



Claire GARNIER
Urbaniste-conseiller,
resp. formation



Fabrice HOSPITAL
Comptable



François JUNJAUD
Juriste-conseiller,
urbaniste



Justine LEHU
Paysagiste-conseiller



Ophélie LEPEYTRE
Architecte-conseiller, en maîtrise de l'énergie



Florence LIZOT
Secrétaire de direction

En 2022, le CAUE a renforcé son équipe de conseillers avec le recrutement d'une paysagiste, à temps plein, **Yezza-Lisbeth Rahmoune** (remplacement départ à la retraite de Bernard Brunet). A ce jour, ce sont donc 18 conseillers, (architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieure écologue, juriste, conseillère en paysage) qui officient sur tout le territoire et apportent conseils et expertises. L'équipe a également accueilli **Florence Lizot** au poste de secrétaire de direction.

Les nouvelles évolutions réglementaire obligent à une montée de compétences, qui a amené les conseillers du CAUE à suivre différentes formations en 2022, notamment sur la RE 2020. Pour répondre aux enjeux qualitatifs du projet stratégique 2022-27, l'équipe se forme en continue grâce à des sessions de formation/sensibilisation dans le domaine de la santé et de l'environnement.

Les conseillers mettent en oeuvre les missions de formation et de sensibilisation du CAUE auprès des collectivités territoriales mais aussi du grand public et des scolaires, appuyés en cela par la médiatrice culturelle du CAUE.

Cette diversité de compétences et cette émulation permanente permet au CAUE d'accomplir sa mission de service public auprès de tous grâce à une grande diversité d'actions.

18 salariés formés au cours de l'année 2022 dans les domaines des marchés publics, de l'architecture, de l'environnement, etc.



Sébastien CANNET
Paysagiste-
conseiller



Agnès CAULLIER
Responsable
communication



Martine COMBEAU
Architecte-
conseiller, resp.
sensibilisation



Marion DELQUEUX
Architecte-
conseiller



Patricia DENAVE
Secrétaire



Laëtitia DOSTES
Graphiste



Didier MARCHAND
Architecte-
conseiller



Estelle MIRAMON
Architecte-
conseiller



Sylvie PAULIET
Conseillère en
paysage



**Chritine PERIER-
BRUNET**
Assistante de
direction



Sandrine PIAUX
Architecte-
conseiller,
resp. conseil
aux particuliers



Nathalie PODECHARD
Secrétaire



Yezza-Lisbeth RAHMOUNE
Paysagiste-
conseiller



Stanislas ROBERT
Architecte-
conseiller



Etienne SALIEGE
Architecte-
paysagiste
conseiller



**Stéphane SCHURDI-
LEVRAUD**
Architecte-
conseiller



Léa VENDÉ
Médiatrice
culturelle

Avec l'accueil de **7 stagiaires en 2022**, dont 3 collégiens, 1 stagiaire administrative (Terminale) et 3 stagiaires en architecture et urbanisme (Master), l'équipe poursuit son engagement dans l'accompagnement des jeunes et futurs professionnels.



Identité, vocation et missions



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Gironde (CAUE) a été créé en décembre 1979 par le Conseil général suite à la loi Architecture de 1977. Sous l'égide du Ministère de la culture, les CAUE ont pour mission la promotion de la qualité du cadre de vie.

Le CAUE assure sur tout le département, à la fois une offre technique, pédagogique et culturelle, dans la conduite de ses missions assignées par la loi : **conseiller, former, informer et sensibiliser** tous les acteurs et citoyens d'un territoire à la qualité du cadre de vie.

Organisme d'interface entre élus, techniciens, particuliers et professionnels, association de droit privé, indépendante de toute administration, le CAUE est **chargé d'une mission de service public**.

Ses missions fondamentales ont été élargies dans le cadre de la loi SRU de 2000, puis dans celle de la loi sur la transition énergétique de 2015, qui inscrit le CAUE dans le Code de l'environnement et dans celui de l'énergie.



La gouvernance

.....

Le Conseil d'Administration (CA) au 31 décembre 2022

Alain Charrier, Conseiller départemental (Mérignac I) est le président du CAUE de la Gironde. Le CA a pour mission de définir les orientations du CAUE et de préparer le budget. Il rassemble des représentants des collectivités, de l'Etat, des personnes qualifiées, des professionnels et 1 représentant du personnel.

/ 6 membres du Conseil départemental : Alain CHARRIER, président (Mérignac I), **Martine COUTURIER** (Lormont), **Laurence DESSERTINE** (Bordeaux 2), **Valérie GUINAUDIE** (Estuaire), **Vincent MAURIN** (Bordeaux 4), **Aline MOUQUET** (Bordeaux 4)

/ 3 représentants de l'Etat : Renaud LAHEURTE, directeur DDTM 33, **Vincent CASSAGNAUD**, chef Udap 33, **Marie-Christine HEBBRARD**, DSDEN

/ 6 représentants des personnes qualifiées ou compétentes : Camille ZVENIGORODSKY, directrice Ensap, **Pierre LASCABETTES** Ordre des Architectes, **Béatrice BAUD-GOUS** représentante Chambre des Métiers et de l'Artisanat, **Vincent DUBÈS**, représentant Ordre des Géomètres Experts, **Thierry LAGRANGE**, directeur Adil 33, **Simon DU MOULIN DE LABARTHÈTE**, directeur A'urba

/ 6 personnes élues par l'Assemblée Générale : Laurent DEBORD, secrétaire général FFB 33, **Lionel FAYE**, président CdC Portes-de-l'Entre-deux-Mers, **Jean-Luc LAMAISON**, maire de Nerigean, **Josiane ZAMBON**, maire de Saint-Louis-de-Montferrand, **Nathalie ZEFEL**, conseillère municipale Langoiran, **Jean-Guy PERRIERE**, particulier

/ 1 représentant du personnel : Martine COMBEAU

Personnes associées sans droit de vote : **Guillaume SALOMEZ**, commissaire aux comptes, **Antoine LÉON**, agent comptable, **Élodie VOUILLON**, directrice CAUE

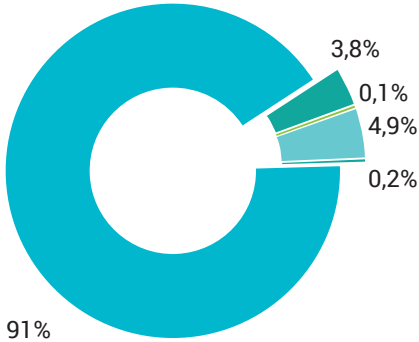


Le financement



Produits 2022

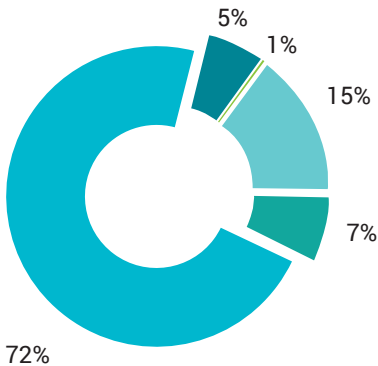
2 247 644 €



- TA CAUE 2 051 844 €
- Autres produits 104 535 €
- Cotisations adhérents 81 210 €
- Vente de livres et jeux, prestations annexes 5 252 €
- Produits financiers 4 803 €

Charges 2022

2 333 614 €

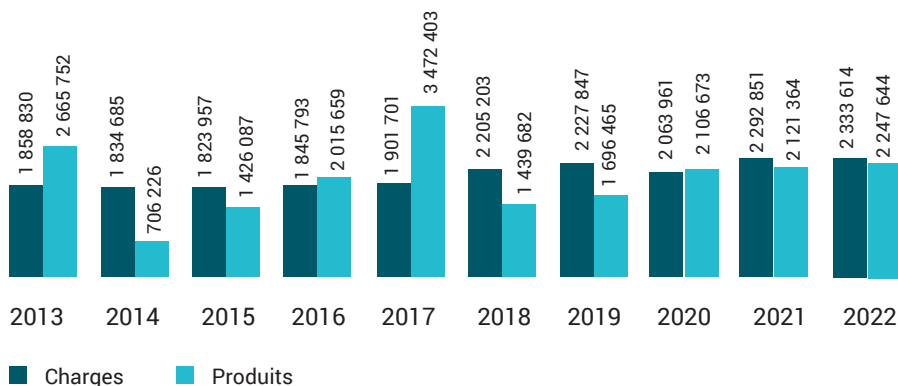


- Charges de personnel 1 675 672 €
- Achats et charges externes 354 308 €
- Impôts et taxes 160 278 €
- Amortissements et provisions 140 333 €
- Autres charges 3 023 €

Résultat de l'exercice 2022

- 85 970 €

Variation charges / produits depuis 10 ans



Le CAUE de la Gironde est financé par une partie de la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA), prélevée sur les Permis de Construire, témoignant du lien direct au citoyen. Le Conseil départemental fixe, par délibération, le taux de répartition de la part départementale entre CAUE et Espaces Naturels Sensibles (ENS).

En 2022, le reversement de part de la Taxe d'Aménagement dédiée au CAUE s'élève à 2 051 844 €. Elle correspond au taux négocié de 0.18% pour le CAUE. En 2021, la TA s'élevait à 1 994 215 €.

Les cotisations des adhérents atteignent 81 210 € en 2022 contre 74 110 € en 2021, soit 449 adhérents en 2022 contre 445 en 2021.

Le montant total des produits s'élève donc à 2 247 644 € en 2022 contre 2 121 364 € en 2021. Soit une augmentation de près de 6%.

Les charges quant à elles, sont de 2 333 614 € en 2022 contre 2 292 851 € en 2021. Cette augmentation maîtrisée représente moins de 2% d'une année à l'autre.



Les partenariats



Tout au long de l'année 2022, nous avons mené nos missions avec le souci de répondre aux enjeux de qualité architecturale, urbaine, des espaces publics, de nos paysages de littoral, de plaine, de coteaux, de vignobles, etc. La réussite des projets ne se fait pas toute seule. Régulièrement nous intervenons de concert avec d'autres structures. Ces partenariats historiques ou ponctuels complètent notre rôle sur le territoire, en fédérant des synergies pour optimiser les conseils.

Le CAUE est en relation étroite et sous convention partenariale de 3 ans (portant sur 29 thématiques) avec le **Département de la Gironde**, mais aussi les services de l'**Etat** (ANCT/CLCT, Dreal, Drac, DDTM, etc.). Il est également partenaire au long cours de l'**Académie** de Bordeaux et du **Rectorat**. Il peut aussi initier des partenariats avec des syndicats ou collectivités locales, comme avec le Sybarval (convention 2021-23). Il est également **membre du Club Unesco de Bordeaux**.



Les adhérents CAUE



Le CAUE est administrateur



Nos partenariats ponctuels

Tout au long de l'année, nous intervenons ou sommes sollicités par des partenaires privés ou publics pour des actions ponctuelles : conseil, formation, participation à des comités techniques et nous prêtons également la grande salle du CAUE.



Le CAUE est adhérent à

Adil, Alec, AMG, AMO, Association Renaissance et Cités d'Europe, Gironde Tourisme, M'A, MAJ, Plante&Cité, UNPI 33, FNCAUE, URCAUE, Observatoire CAUE

Le réseau



Le CAUE de la Gironde initie avec les 11 autres CAUE de la région Nouvelle-Aquitaine différentes réflexions sur des actions qui peuvent être mutualisées à l'échelle régionale.

En 2022, l'équipe s'est rendue à Châtelleraut dans le cadre des rencontres des personnels CAUE de la région. Au programme de ces deux jours, des ateliers de travail pour échanger sur nos différentes pratiques, initier des actions communes et faire bénéficier le réseau des outils mis en place. Ainsi, l'action pédagogique Euphorbia, imaginée et créée par les CAUE de la Gironde et de la Charente a été présentée. Le CAUE de la Gironde se veut être un partenaire actif et contribuer à la dynamique régionale, en étant facilitateur d'échanges et de retours d'expériences, dans une logique de mutualisation des compétences et des outils.

C'est dans cet esprit qu'il s'investit aussi niveau Fédéral. **Il est un partenaire actif de la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE).** Il participe et apporte ses retours d'expérience aux Comités Techniques Permanents à Paris. Il contribue aux discussions sur la stratégie nationale et sur l'évolution des rôles des CAUE. Il est à l'origine de « **CAUE Pilote** », outil interne de gestion et suivi d'activité, désormais adopté par 22 CAUE (1/4 du réseau). Le CAUE s'est par ailleurs « emparé » de l'outil numérique **Archistoire**, développé par le CAUE du Var, permettant de créer des visites architecturales et paysagères en réalité augmentée. L'équipe alimente aussi la plateforme collaborative de la FNCAUE, mise en place en 2022 : Dièze, c'est son nom, permet l'échange de documents et d'informations.

L'URCAUE est présidée par Alain Charrier, président du CAUE de la Gironde. Il siège au CA de la FNCAUE et y occupe le poste de secrétaire général.





L'URCAUE en chiffres (Union Régionale des CAUE)

- 2** : salariées animent et de gèrent la structure hébergée dans les locaux du CAUE de la Gironde à Bordeaux
- 12** : départements représentés à l'URCAUE. La Charente-Maritime a rejoint l'URCAUE en 2022
- 16** : métiers représentés dans les CAUE Nouvelle-Aquitaine, d'architectes à secrétaires en passant par juriste ou géomaticien
- 140** : salariés en Nouvelle-Aquitaine
- 1993** : date de création de l'URCAUE
- 2020** : Alain Charrier a été élu en octobre 2020 à la tête de l'URCAUE

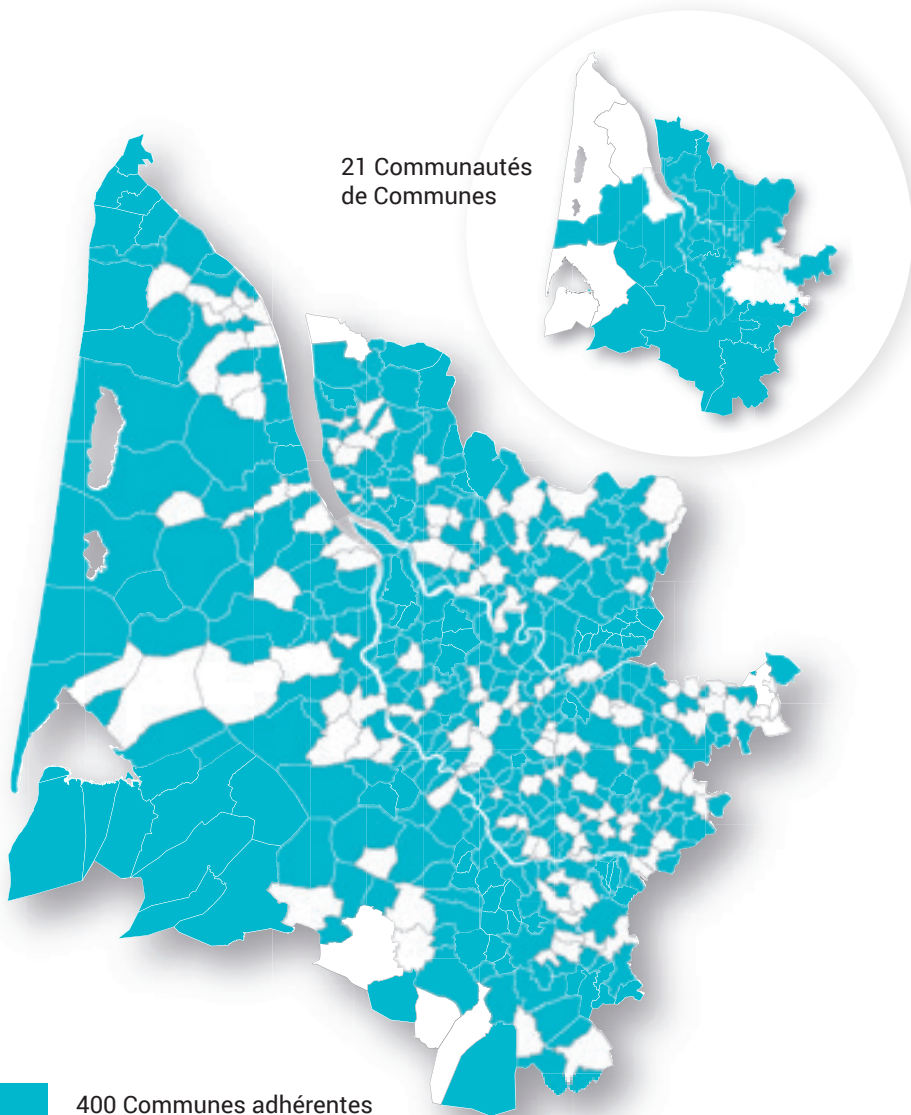
La FNCAUE en chiffres (Fédération Nationale des CAUE)

- 11** : URCAUE réparties sur tout le territoire national
- 27** : membres au CA dont 21 présidents de CAUE
- 93** : CAUE (dont 86 membres de la Fédération)
- 1200** : collaborateurs répartis sur toute la France et Outre-Mer
- 1980** : année de création de la FNCAUE
- 2015** : Joël Baud-Grasset est élu président de la FNCAUE, il a été réélu en 2021

449 adhérents en 2022 !



400 communes, 21 CdC, 3 syndicats et 1 pôle territorial, 22 partenaires et 2 particuliers, merci à nos adhérents !



Adhérer au CAUE

.....

Collectivités locales, institutions, grandes écoles, particuliers, bailleurs sociaux, syndicats, etc., l'amélioration du cadre de vie, sa préservation, l'environnement et l'énergie sont des thèmes qui vous intéressent, des sujets d'études, des projets professionnels, etc. ? Adhérez au CAUE !

Quels avantages pour les adhérents ?

- / Vous **soutenez** le CAUE dans sa mission de promotion de la qualité de l'architecture et de son environnement.
- / Vous **bénéficiez d'un accompagnement gratuit** des conseillers CAUE dans le cadre de vos projets communaux ou intercommunaux.
- / Vous **participez** activement à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée Générale.
- / Vous **accédez** à l'intégralité des ressources en ligne.
- / Vous **êtes informé et invité** à toutes les manifestations organisées par le CAUE.
- / Vous **profitez du prêt gratuit** de nos expositions (hors assurance et port).
- / Vous **êtes destinataire** de toutes nos publications gratuites dont le rapport annuel d'activités.

Les adhésions :

Pour définir ses barèmes d'adhésion, le CAUE s'appuie sur la répartition des communes par tranches de population.

Engagé fidèlement depuis plus de 40 ans sur tout le département, le CAUE « fait un geste » envers les plus petites communes, celles de moins de 499 habitants, soit presque la moitié des communes girondines, en proposant une adhésion à 50€.

Montants forfaitaires des cotisations annuelles :

- / Vous êtes un particulier : 20 €
- / Vous êtes une association : 80 €
- / Communes
 - de moins de 499 habitants : 50 €
 - de 500 à 999 habitants : 100 €
 - de 1 000 à 4 999 habitants : 200 €
 - de 5 000 à 9 999 habitants : 300 €
 - de 10 000 à 19 999 habitants : 400 €
 - pour + de 20 000 habitants : 500 €
- / EPCI - Etablissement Public de Coopération Intercommunale : 500 €

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET PROFESSIONNELS



Moulin de Lansac © David Remazelles (Gironde Tourisme)

« Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement [de la Gironde] est à la disposition des collectivités et administrations publiques qui le consultent sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. »

Loi du 3 Janvier 1977 modifiée sur l'architecture - Art 7

Conseiller

« En 2022, le conseil aux collectivités retrouve un niveau équivalent aux années pré-Covid (2021 avait en effet été marquée par un afflux inédit des demandes des collectivités en sortie de crise sanitaire et d'élections municipales). C'est dans le domaine de **l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage et des études préalables que le CAUE a été le plus fortement sollicité.**

Si les actions de renouvellement urbain, de reconquête et de réhabilitation du cadre bâti et des équipements publics restent prépondérantes, une tendance se dessine nettement sur **les besoins d'ingénierie pour la requalification, l'aménagement, la renaturation et la végétalisation des espaces publics et paysagers.**

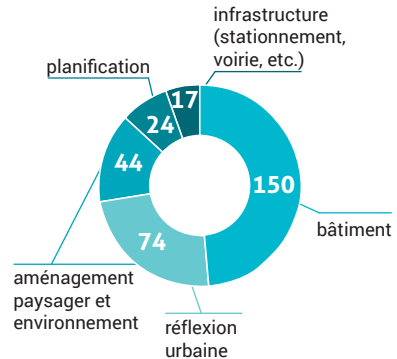
Le dérèglement climatique et la prise de conscience collective amènent à repenser et à tirer profit de ces espaces, pour en faire non seulement des îlots de fraîcheurs mais aussi des lieux de nouvelles sociabilités et de mixité d'usages.

Nos équipes sont régulièrement mises à contribution pour accompagner les collectivités sur ces thématiques, sur le temps long qu'implique leur complexité et la volonté de faciliter l'aménagement vertueux et durable et la transition écologique des territoires. »

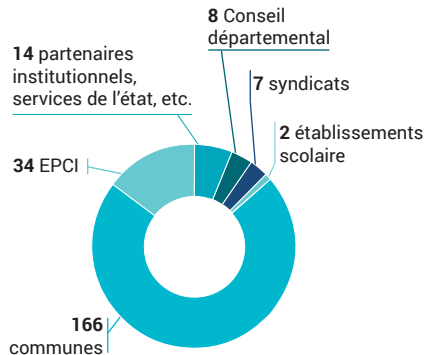
Fabrice Del Aguila, adjoint de direction, architecte-urbaniste, responsable du pôle conseil aux collectivités

Objet de la sollicitation

Sur les **228** nouvelles sollicitations, les champs d'interventions peuvent être multiples.



Répartitions par type de bénéficiaires (nombre de nouvelles sollicitations)



NOUVEAUTÉ

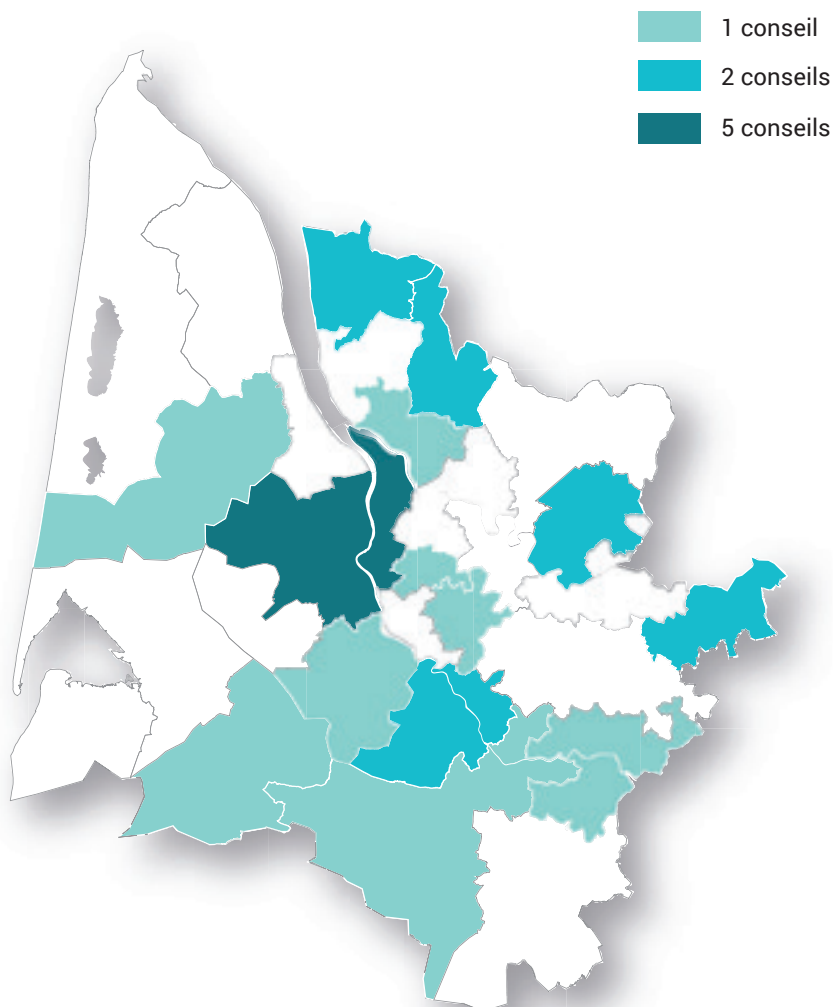
En 2022, le CAUE a lancé un questionnaire de satisfaction suite aux conseils. Les 3/4 reconnaissent notre indépendance et notre gratuité dans la décision de nous solliciter et 98% des collectivités se disent satisfaites du conseil obtenu.

228 nouvelles sollicitations en 2022 !



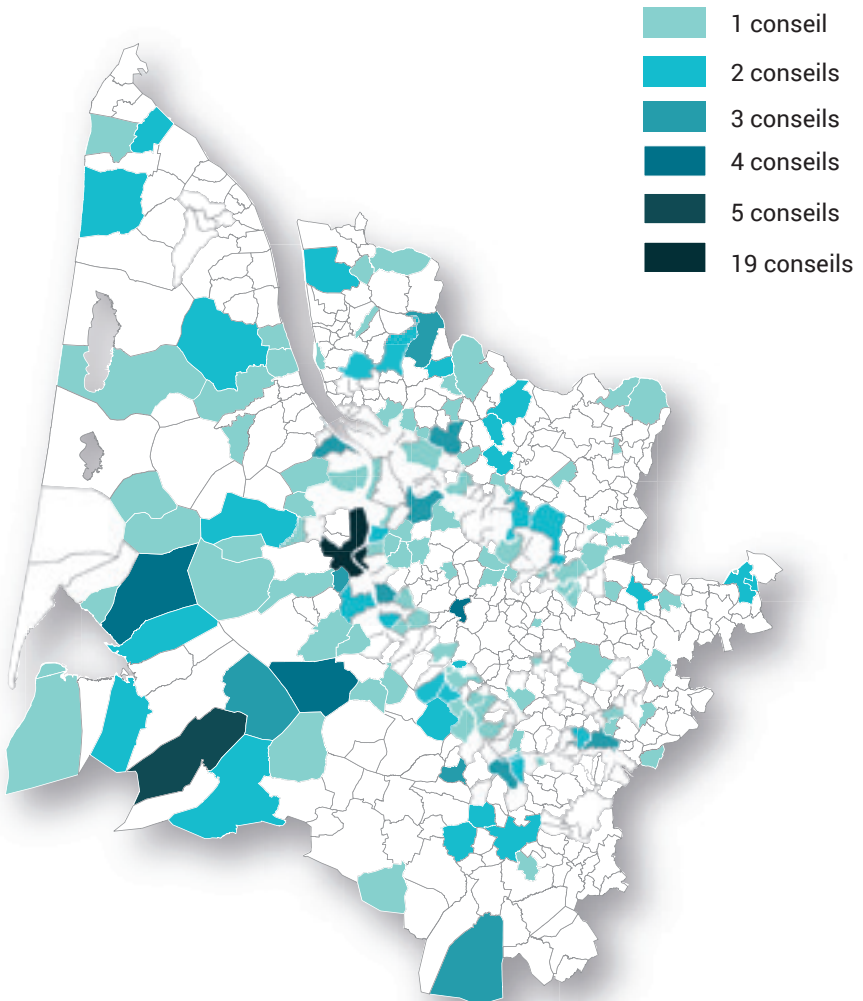
Le CAUE est intervenu auprès de 34 EPCI et 166 communes*.

Carte des sollicitations des EPCI



*Certaines sollicitations émanent de mêmes collectivités.

Carte des sollicitations des communes



Architecture

Réaménagement des locaux de la CdC Fronsadais



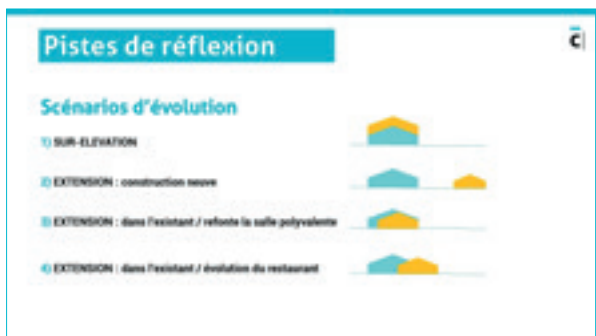
Les études préalables réalisées par les conseillers amènent les porteurs de projets à une réflexion plus globale. Cela se traduit par un accompagnement dans le temps (pouvant courir sur plusieurs mois voire années), comme pour le cas de la Communauté de Communes (CdC) du Fronsadais.

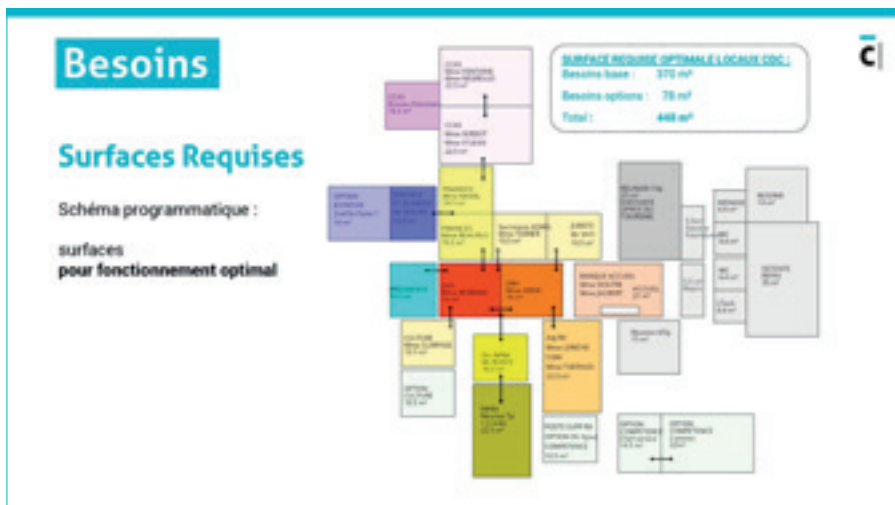
Fin 2020, le CAUE est sollicité par la CdC du Fronsadais pour connaître les possibilités de réaménagement de sa Maison des Services Communautaires. Une étude préalable à rénovation est alors rendue par le CAUE. Elle met en lumière un manque de surface limitant le réaménagement mais aussi le développement de ce lieu. Suite à cette étude, les échanges se poursuivent entre la CdC et le CAUE.

Les locaux de la CdC, situés à Saint-Germain la Rivière, ont 30 ans. L'architecture du bâtiment, caractérisée par une volumétrie éclatée de ses différentes fonctions, est marquée par l'importance donnée au jeu de ses toitures (charpente apparente intérieure-extérieure, structure porteuse maçonnerie affirmée). Cette identité forte est celle d'une architecture caractéristique des années 1980 mais qui conserve une réelle qualité. De plus, l'aménagement paysager autour d'un plan d'eau participe directement à sa mise en valeur. Ce bâtiment accueille aujourd'hui la Maison des Services Communautaires, une salle polyvalente de 300 places assises et un restaurant.

La demande de la CdC de réaménagement des locaux exige en réalité une vision à long terme. Elle porte essentiellement sur la recherche de meilleures conditions de travail pour les agents, d'un véritable espace de repas, d'un espace accueil du public bien identifié, etc.

Avant de préconiser des travaux d'extension ou de construction, il convient, en relation directe avec les ressources humaines de la CdC, d'analyser l'usage même du bâtiment par les salariés. Ainsi plusieurs thématiques liant travail et espace font l'objet d'échange : temps de présence sur site, RTT, télétravail, bureau partagés, espaces silencieux, nombre de m² nécessaires, etc. Car dans ce projet il faut intégrer la demande et les éventuels besoins futurs (ouverture d'un nouveau service).





Le conseil CAUE s'évertue donc à trouver des solutions idoines s'appuyant sur une **évaluation de l'impact spatial et financier de la création d'un nouvel espace couplé à une restructuration des locaux existants**. Ces conclusions servent de base à une équipe de maîtrise d'œuvre qui devra affiner le projet aussi bien dans sa partie « besoins des usagers » que dans sa partie financière.

Les échanges réguliers entre le CAUE et la CdC (de décembre 2020 au printemps 2022) ont permis d'être dans une démarche proactive. La clé pour un projet efficient et efficace.



Urbanisme

Planification urbaine



Durabilité et sobriété environnementale, croissance économique, développement, social, etc., la planification urbaine contribue à tout cela et revêt donc une importance cruciale pour les communes. L'accompagnement du CAUE dans ces démarches aux multiples visages prend de fait des formes différentes.

Fresque du centre-bourg à Saint-Ciers-sur-Gironde

Parmi les dispositifs existants dans la planification urbaine, le programme Petites Villes de Demain (PVD) permet de nombreux dispositifs. Dans ce cadre-là, Saint-Ciers-sur-Gironde a engagé une démarche globale d'association des habitants à la revitalisation.

Sollicité, le CAUE a réalisé un atelier participatif intitulé la « Fresque du centre-bourg ». Cette fresque, qui peut s'apparenter à un jeu, a permis de sensibiliser la vingtaine de participants, qu'ils soient élus, habitants membres du Comité Citoyens, acteurs impliqués dans la vie locale, etc., aux enjeux de la revitalisation puis d'échanger et de **réfléchir aux moyens d'actions pour renforcer l'attractivité et le dynamisme du centre-bourg.**

Articulation PVD Cadillac / Planification CdC Convergence Garonne-Cadillac

La planification urbaine nécessite souvent une coopération entre collectivités locales. La CdC Convergence Garonne, en cours d'élaboration de son PLUi, est également engagée dans la revitalisation de ses centralités. La commune de Cadillac, elle, labellisée Petites Villes de Demain au côté de Podensac, croise les enjeux d'aménagement du grand territoire avec ceux de la revitalisation de sa bastide.

Au côté de la chef de projet PVD, le CAUE a participé au recrutement d'une équipe aux compétences pluridisciplinaires afin de réaliser **une étude spécifique visant à réaffirmer la place de ville-centre de Cadillac.** La stratégie de revitalisation et de développement ainsi élaborée sera traduite dans le document de planification intercommunal.

Les principes d'aménagement, de stratégie foncière et d'aménagement seront retranscrits dans les secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du futur PLUi.

**Consultation 1^{er} semestre 2022 /
Délai de réalisation de l'étude 9 mois**



Animation de réseau PVD

Les acteurs locaux de l'aménagement du territoire, qu'ils soient privés ou public, travaillent régulièrement ensemble pour accompagner les collectivités locales dans leur projet de planification urbaine. En complément de la participation aux « matinales thématiques » organisées tout au long de l'année 2022, le CAUE a pris part à l'atelier organisé avec les chefs de projet PVD à Saint-Ciers-sur-Gironde.

A l'issue d'une visite du centre-bourg, les participants (8 chefs de projets, la DDTM, le Département, le CAUE et l'Aurba) ont partagé et **mis en perspective des problématiques communes aux Petites Villes de Demain** et esquissé une stratégie d'intervention. Ce temps d'échange a permis de partager les expériences, les pratiques des chefs de projets dans leurs territoires, des exemples de réalisations exemplaires et de s'approprier d'autres types de démarches ou d'outils pour engager la revitalisation des centre-bourgs.



Environnement

Réflexion préalable au projet de reboisement de la commune (Virzac)



L'étude préalable au recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire réinterroge les enjeux de renaturation et de reboisement analysés sur l'ensemble du territoire communal et sur trois types d'espaces : les sites de lisières, les trames végétales au contact des espaces habités et les boisements.

Virzac, petite commune rurale composée de hameaux étendus au fil du temps par des lotissements, divisée en deux par l'autoroute et l'implantation de la gare de péage, a la volonté de structurer le territoire par le végétal. Elle a en ce sens désigné les parcelles communales concernées et répondu en 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Département sur le thème « Créer des trames vertes arborées en milieux urbains centraux ou périphériques ». Dans le règlement de l'AMI, le projet devait, faire l'objet d'une étude confiée à « une équipe pluridisciplinaire incluant paysagiste et écologue avec un diagnostic de territoire ».



A travers cette réflexion préalable d'ensemble, plutôt qu'une plantation systématique d'arbres, **le CAUE vise à mettre en évidence l'importance de la diversité des écosystèmes sur le territoire.** Lorsqu'une commune engage une réflexion sur les continuités entre ses structures arborées, il est essentiel de ne pas s'arrêter aux

limites communales et d'avoir une vision à long terme. Les communes au nord de Virzac, Saint-Laurent d'Arce et Peujard, possèdent d'important boisements et haies bocagères qu'il convient de connecter aux structures plus résiduelles du territoire de Virzac.





La végétation est également liée à la ressource en eau. La réflexion de la reconstitution de trames arborées doit se faire en lien avec le réseau hydrographique du territoire, pouvant ainsi mener à la renaturation de certains ruisseaux.

A Virsac, la question des lisières, au-delà des continuités écologiques, qu'elles soient celles des infrastructures routières ou celles de l'enveloppe urbaine, doivent être abordées.

La vision de projet d'une trame verte et bleue sur le long terme permet de ne pas répondre exclusivement au court terme sur les parcelles communales mais d'engager une politique de reboisement/renaturation qui pourra mener à l'acquisition de parcelles privées et à l'accès à des aides adaptées à l'échelle régionale et départementale.

Au-delà d'une réponse au cahier des charges de l'AMI, c'est **toute une réflexion paysagère qui est présentée dans le dossier conseil du CAUE** avec une vision à plus long terme sur la trame verte et bleue de la commune. Une ébauche de « plan-guide » adaptable que doivent s'approprier ensuite les élus communaux.



Paysage

Réflexion préalable à la végétalisation d'une cour de l'école (Créon)



Etudier la pertinence du projet, sa faisabilité, sa pérennité, en somme approfondir l'analyse du projet lorsque ce dernier est en cours d'élaboration pour envisager sa mise en œuvre, c'est le but d'une étude préalable. Le CAUE est très régulièrement sollicité pour cela.

Suite à un audit thermique, indiquant que la désimperméabilisation dans les cours écoles permettrait une nette amélioration du confort d'été et suite aux réflexions des directrices et de la responsable enfance-jeunesse de la commune souhaitant les rendre plus attractives et plus en phase avec les besoins des élèves, la commune de Créon a souhaité réaliser la débitumisation de ses cours d'écoles élémentaire et maternelle. Elle a donc demandé au CAUE de l'appuyer pour définir les besoins et un programme avant le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Le rôle du paysagiste-conseiller consiste dans un premier temps à dresser un état des lieux. En l'occurrence ici, une cour d'école dite classique, très minérale, revêtue d'enrobé. Seuls quelques petits arbres sont alignés sur le parking.

Dans un deuxième temps, il s'attache à identifier les enjeux. Dans cette cour d'école, le premier objectif est de **réduire l'effet îlot de chaleur par la plantation d'arbres au sein même de la cour**. Ces plantations ainsi que le changement de nature de revêtement au sol aideront à diminuer le stockage de chaleur avec un double avantage : créer de la fraîcheur et permettre l'infiltration des eaux de pluie. Ce nouvel aménagement permet également d'envisager d'installer un potager ainsi qu'une zone de compostage à des fins pédagogiques.

Dans un troisième temps, il est essentiel de prendre en compte les contraintes. A Créon, elles sont multiples : les limites de la cour nécessitent d'être retravaillées pour protéger les habitants des bruits occasionnés, l'ancien parking à intérieur doit être intégré, (peut-être sous forme non revêtue et traité à dominante paysagère), la pente de la cour implique une meilleure gestion, etc.





Ce faisant, le conseiller CAUE propose alors des exemples de cours d'école végétalisées, des orientations d'aménagement, précisant notamment le choix d'essences d'arbres, en préconisant des espèces répondant aux objectifs (taille, facilité d'entretien, variété des feuillages pour animer les saisons, etc.) mais aussi des principes d'aménagement de la cour à visées pédagogiques (création d'un potager ou d'une haie fruitière, nichoirs, hôtels à insectes, etc.). Et enfin sur la transformation de la cour en terrain de jeux (activités variées dans un même espaces, cohabitation entre activités non genrées, calmes et animées, etc.).

Enfin, il faut penser la structuration de la cour en fonction des usages de l'espace(s) des enfants. Les témoignages de ces derniers sont alors essentiels car ils sont les mieux placés pour orienter l'aménagement de la cour selon leurs besoins.

Calendrier prévisionnel établi en amont par la municipalité :
 2023-24 : débitumisation de la cour d'école élémentaire,
 2024-25 : débitumisation de la cour d'école maternelle.

De quoi mener à bien le projet et le mettre en œuvre avec l'appui des différents acteurs mobilisables.



Participation jurys de concours de maîtrise d'œuvre



Le CAUE est régulièrement sollicité en tant que membre de commissions techniques ou de jurys de maîtrise d'œuvre. Cela lui permet de porter la voix de la qualité architecturale, environnementale et paysagère mais également celle de la performance énergétique des projets. Ces moments d'échanges sont primordiaux. Ils permettent de diffuser cette « bonne parole » en présentant une culture de projet pris dans sa globalité, partagé, vertueux et durable. Dans ces jurys de concours ou de marchés à procédure adaptée, nous proposons **une lecture objective et experte des réponses techniques apportées par les candidats**, la plus à même de garantir le respect des programmes et une maîtrise d'usage appréciée.

Le CAUE de la Gironde a participé à 18 jurys

Audenge : école primaire

Biganos : construction d'un tiers-lieu

Bordeaux Métropole : rénovation/extension du parking P+R de la Buttinière et construction du parc relais Galin

Braud et St-Louis : conception-réalisation de la piscine

Carbon-Blanc : réhabilitation d'une école maternelle

Cenon : aménagement du parc de la mairie et construction d'une passerelle

Le Barp : gymnase au lycée

Le Haillan : réhabilitation/extension de la mairie

Le Taillan-Médoc : collège

La Teste de Buch : construction d'un conservatoire de musique

Lormont : construction d'une piscine

Pessac : restructuration de l'école élémentaire et création d'un bâtiment de restauration

St-Aubin de Blaye : construction d'un Smicval Market Solidaire

St-Ciers d'Abzac : groupe scolaire

St-Laurent du Médoc : siège du Parc Régional Naturel du Médoc

St-Loubès : groupe scolaire

St-Médard-en-Jalles : maison de la Petite Enfance



Projet du siège du PRN Médoc @Lanoire B Courrian, Rosario Badessa

20 nouveaux marchés publics



Le conseil CAUE a permis de générer 20 marchés publics

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 définit les marchés publics comme des contrats conclus à titre onéreux par un ou plusieurs acheteurs publics avec un ou plusieurs opérateurs économiques, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services. Les collectivités locales ont recours à ces procédures dès lors qu'elles veulent concrétiser un projet.

Skate parc, école de musique, construction d'école maternelle ou encore projet de réaménagement d'un centre-bourg, après les étapes de faisabilité, les études préalables, le temps de la concertation, etc. les collectivités locales lancent alors des appels d'offres pour mener à bien leur projet. Le CAUE **accompagne** ces dernières **dans la rédaction d'un cahier des charges** leur permettant de recruter un prestataire en charge de la maîtrise d'œuvre du projet via un marché public. Le temps administratif de passation des marchés publics faisant parfois courir sur 2 années les procédures, dans les faits **en 2022, c'est bien sur 46 dossiers qu'a interagi le CAUE dont 14 CAB et CAE** (Convention d'Aménagement de Bourg et Convention d'Aménagement d'Ecole).



A group of people are gathered around a table in a bright, modern meeting room. They are looking at various documents, including architectural plans and maps. One person is pointing at a map with a red pen. The room has large windows in the background, and a water bottle is on the table.

FORMATION

« Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents, des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Loi du 3 Janvier 1977 modifiée sur l'architecture - Art 7

Former

.....

« En 2022, le paysage fut à l'honneur. Nous avons initié un cycle de formation en 2 modules. Il a permis à des élus et des responsables de service de partager les connaissances théoriques et pratiques pour la prise en considération du paysage dans les décisions politiques. Ce cycle a marqué le retour des sessions sur le terrain.

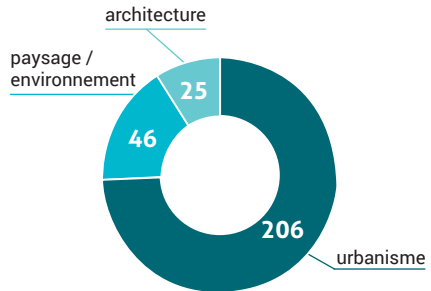
Les besoins et demandes étant toujours croissants, nous avons poursuivi nos formations en urbanisme : sur la division parcellaire via « Nos parcelles font des petits, bonne nouvelle ? », sur le foncier bâti vacant dans les centres-bourgs, sur la densification, sur l'eau et l'urbanisme et sur le PLU.

Cette année, a aussi été marqué par le démarrage du cycle de formation « Urbanisme et risques naturels », en partenariat avec l'AMG. Le premier module, une introduction indispensable à la bonne compréhension du sujet s'est déroulée, en décembre, réunissant une centaine de participants, venus entre autres, écouter les propos de Magali Reghezza Zitt, géographe et experte membre du Haut Conseil pour le Climat (cf p.39).

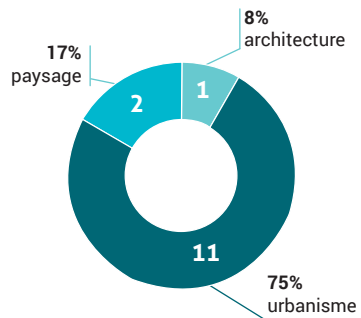
Dans leur ensemble, nos formations doivent permettre aux élus de prendre connaissance de différents retours d'expériences de collectivités qui ont fait des choix de solutions et ainsi les éclairer sur leurs propres choix pour leur territoire. »

**Claire Garnier, urbaniste-géographe,
responsable du pôle formation**

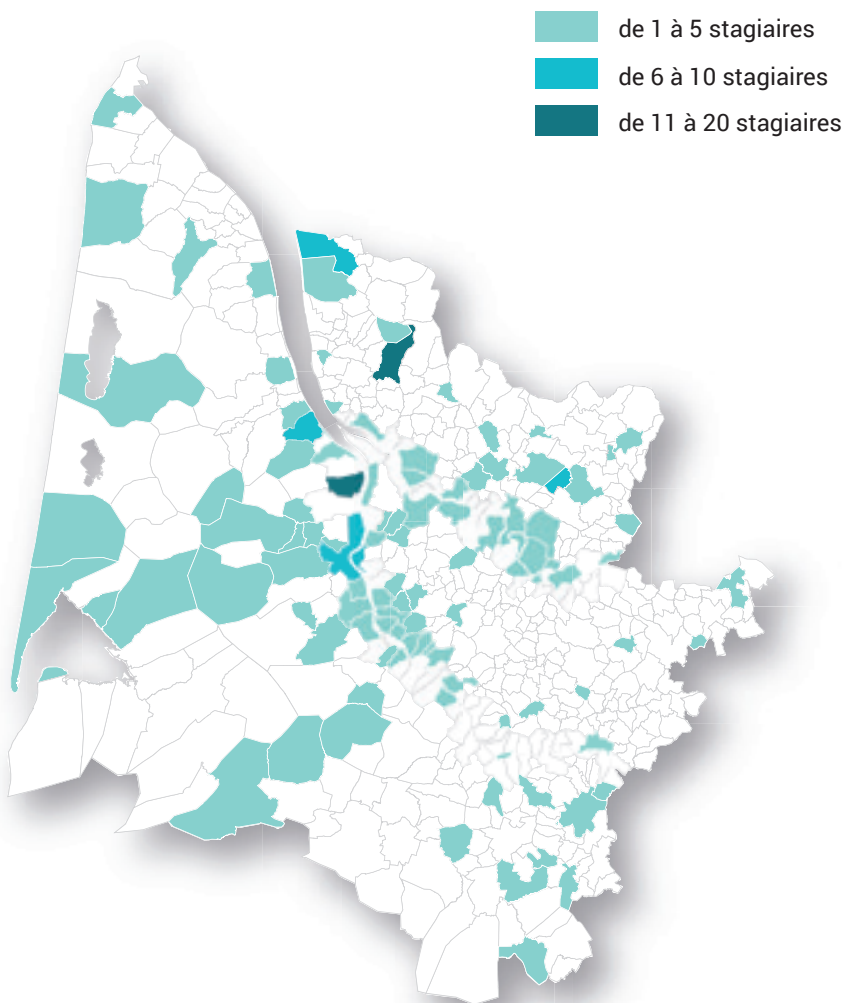
Nombre de stagiaires par domaine



Nombre de sessions par domaine



277 stagiaires en 2022 !



« Urbanisme et risques naturels »



L'année 2022 marque le démarrage de notre cycle de formation en 5 modules sur « Urbanisme et risques naturels », en partenariat avec l'Association des Maires de Gironde (AMG).

« Urbanisme, changement climatique et risques naturels » - M1 - visioconférence (13 décembre)

Ce cycle s'adresse à tous les élus girondins responsables d'une commune concernée par un ou plusieurs risques naturels et soucieux de dépasser les constats et mettre en œuvre les solutions.

Les conséquences du changement climatique sur les risques naturels en Gironde, les obligations et responsabilités des collectivités territoriales en matière de risques majeurs et l'identification des différentes sources d'information et des acteurs clés ont posé les bases de ce cycle de formation.

Les données faisant état des risques naturels, comme de leur accentuation, conduisent à modifier notre façon d'appréhender notre territoire. Après ces constats, les différents intervenants, ont proposé des pistes pour agir sur les vulnérabilités des territoires en s'appuyant sur leurs ressources.

Les différentes interventions d'Agnès Chevalier (cheffe du département risques naturels, animatrice régionale de l'ORRNA de la DREAL Nouvelle-Aquitaine), de Perrine Vermeersch (responsable d'activités risques naturels et résilience), Didier Felts (chef de groupe tous deux du CEREMA) ou encore de Marie Jacquin-Porretaz (ingénieure en gestion des risques majeurs, référente des risques naturels et gestion de crise au Département de la Gironde) et donc de Magali Reghezza Zitt (docteur en géographie et aménagement, maître de conférences au Centre de formation sur l'environnement et la société de l'École Normale Supérieure et membre du Haut Conseil pour le Climat) sont à retrouver sur www.cauegironde.com.

A VENIR EN 2023

M2 - 14 mars : Urbanisme et risques naturels liés aux eaux de surfaces et aux remontées des nappes

M3 - 16 mai : Urbanisme et risques naturels liés aux eaux pluviales

M4 - 16 juin : Urbanisme et risques naturels liés aux feux de forêts

M5 - septembre : Urbanisme et risques naturels liés aux mouvements de terrain



Qu'est-ce que le paysage ?



En 2022, les conseillers-paysagistes du CAUE ont proposé aux élus et aux techniciens des collectivités locales un cycle de formation en 2 modules. Le paysage a été abordé comme un enjeu transversal et pouvant fonder les valeurs des futurs projets.

« Paysage et projet politique, le rôle de l'élu » - M1 (mai 2022)

Le module 1 avait pour but de partager avec les élus les connaissances théoriques et pratiques pour **la prise en considération du paysage dans les décisions politiques**. La matinée était dédiée à une conférence dispensée par les paysagistes du CAUE pour comprendre et acquérir les notions élémentaires sur le paysage et connaître les outils et démarches pour atteindre les objectifs de qualité paysagère.

L'après-midi a permis aux participants, sous forme d'atelier animé par les paysagistes du CAUE, d'identifier les éléments structurants d'un paysage ainsi que les marges de manœuvre de l'élu pour prendre en considération le paysage en amont de tout projet sur son territoire.





« Le projet de paysage au cœur du bourg » - M2 (octobre 2022)

Suite au M1, les participants étaient invités à découvrir lors d'une journée plusieurs projets de paysage à différentes échelles : intercommunale, communale et à l'échelle d'un îlot et à échanger avec les porteurs de projet.

Les visites de site et les retours d'expériences d'élus ont **mis en lumière les thèmes du cadre de vie, de la revitalisation des centres-bourgs, en soulevant la question transversale de l'identité d'un territoire.**

Entre les ambitions paysagères de départ et la réalisation des projets, les intervenants ont présenté les moyens et les leviers d'action, les réussites mais aussi les écueils. La journée s'est terminée par la présentation du Plan Paysage de la CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers et la visite d'un site de projet, permettant de comprendre comment passer d'une démarche territoriale de projet à l'aménagement d'un lieu.

A l'issue de ce cycle un document intitulé « Carnet de visite » a été remis aux participants. Il reprend les grandes lignes et éléments essentiels à retenir des deux modules pour permettre aux élus d'être en mesure de mettre en œuvre leur projet de territoire.



Décret tertiaire - Visioconférence (5 juillet)

Constatant que les obligations réglementaires issues du décret tertiaire pour les collectivités étaient peu connues, ce point d'information a permis de rappeler les raisons de ce décret, le calendrier, les bâtiments concernés et le niveau de consommation énergétique visé.

Les participants ont pu poser toutes leurs questions à notre intervenant (vidéo sur : www.cauegironde.com).



La densification et ses enjeux (sur-mesure, convention) - Parempuyre - Conférence (5 décembre)

Les communes, sujettes à une forte pression foncière, sont encouragées depuis de nombreuses années à urbaniser dans l'existant. L'objectif de cette formation était d'expliquer d'une part pourquoi et comment préserver les sols et d'autre part, de montrer l'intérêt en densifiant de créer des espaces à vivre de qualité pour tous. Les élus présents ont pu aussi identifier sur leur commune qu'une densité pouvait correspondre à différentes formes urbaines.

Eau&Urbanisme, tous concernés ! (partenariat CdC Portes de l'Entre-deux-Mers) - Cambes&Latresne - Conférence&Atelier (15 mars et 22 novembre)

Partant des spécificités géographiques du territoire, **les différentes origines du phénomène d'inondation ont été présentées afin de mieux les anticiper**, en s'appuyant sur 3 exemples de permis de construire pour identifier les points de vigilance et les conseils à donner à un particulier ou à un aménageur sur un projet. S'en est suivie une matinée de travail sur la rédaction d'une notice explicative sur la gestion des eaux pluviales qui pourra être diffusée à tous les porteurs de projet.

Mobiliser le bâti vacant dans un centre-bourg - CAUE - Conférence (18 novembre)

Cette formation, à l'appui de retours d'expériences, a abordé 4 outils fonciers. Elle a permis de connaître les modalités d'action pour intervenir sur le parc bâti vacant et d'identifier les partenaires, les parties prenantes et acteurs du territoire à mobiliser.



Qu'est-ce que l'urbanisme ? (A)ménager sa commune : comment mettre en œuvre une démarche opérationnelle ? Partenariat AMG - Visioconférence - (10 et 11 mars)

D'une zone à urbaniser avec un projet de lotissement à un îlot bâti de mauvaise qualité à rénover en plein centre-bourg, cette formation présente plusieurs projets d'urbanisme dans leurs différentes phases opérationnelles. Pour chacune d'elles sont détaillés les outils réglementaires, fonciers, opérationnels et fiscaux mobilisés.

Le PLUi et ses enjeux (sur-mesure, convention payante) – Saugon et St-Christoly de Blaye - Conférences&Ateliers (avril-mai)

Passer d'une carte communale à un PLUi-H nécessite pour les élus de prendre connaissance de la composition de ce nouveau document d'urbanisme, des modalités de gouvernance et des différentes étapes de son élaboration. La formation a été aussi l'occasion d'expliquer cette phase de transition entre le document d'urbanisme en vigueur et le futur document d'urbanisme en projet. Trois soirées ont été nécessaires pour partir sur des bases de connaissances communes.

Nos parcelles font des petits... bonne nouvelle ? - CAUE - Visioconférence&Ateliers (15 avril et 2 juin)



Régulièrement sollicité par les élus sur ce sujet de la division parcellaire, cette formation a permis de prendre connaissance du processus à l'œuvre et de montrer des outils réglementaires en s'appuyant sur des situations existantes. A titre d'exemples, plusieurs stratégies de collectivités girondines pour mieux maîtriser la division parcellaire ont été présentées.

LES PARTICULIERS



© David Remazelles (Chronos Architecture)

« La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages, naturels et urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. En vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement, le CAUE [de la Gironde] met à disposition des architectes-conseillers ».

Loi du 3 Janvier 1977 modifiée sur l'architecture - Art 7

Conseiller



« En 2022, la mission de conseil aux particuliers est stable. La tendance de ces 5 dernières années, qui voyait une hausse des demandes concernant les rénovations, se confirme et s'explique par la raréfaction du foncier et les politiques de maîtrise urbaine qui freinent les constructions neuves. Il est d'ailleurs à noter que **les conseils concernant la division de terrain sont en nette hausse** (137 conseils, +29%). »

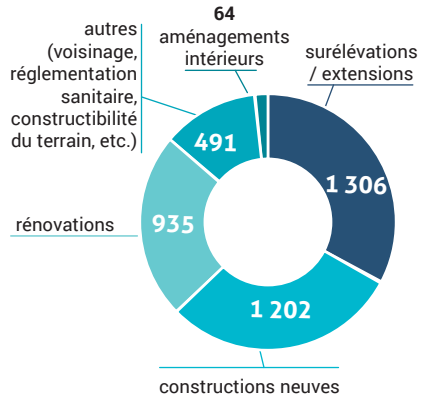
Les particuliers représentent près de 60% de notre activité et constituent donc la base de notre public. Néanmoins, on constate une augmentation des demandes émanant de SCI, d'associations ou encore d'artisans. Le passage à la RE 2020 a provoqué une hausse des conseils sur la réglementation et les formalités administratives (819), mais ce n'est rien en comparaison des conseils prodigués au titre de la qualité architecturale et de l'insertion environnementale (2 289), le cœur même de nos missions. Enfin, le CAUE a renseigné les particuliers de 314 communes girondines (sur 358) signifiant ainsi son maillage territorial. »

Sandrine Piaux, architecte-conseiller, responsable du pôle conseil aux particuliers

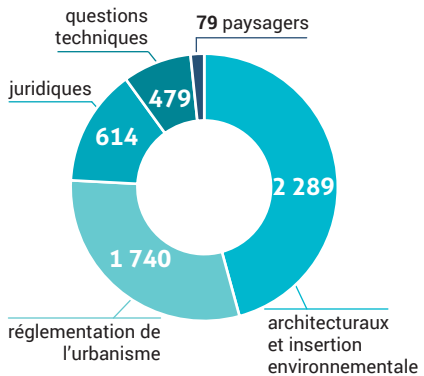
NOUVEAUTÉ

En 2022, le CAUE a lancé un questionnaire de satisfaction suite aux conseils. 88% des particuliers sont satisfaits à tel point que 52% envisage de prendre rendez-vous avec un autre conseiller (juriste, paysagiste, conseillère en énergie).

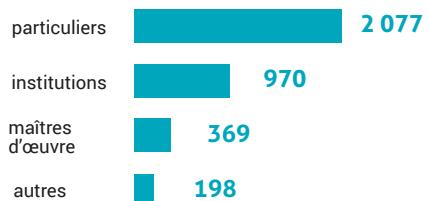
Type de travaux*



Type de conseils*



Bénéficiaires du conseil

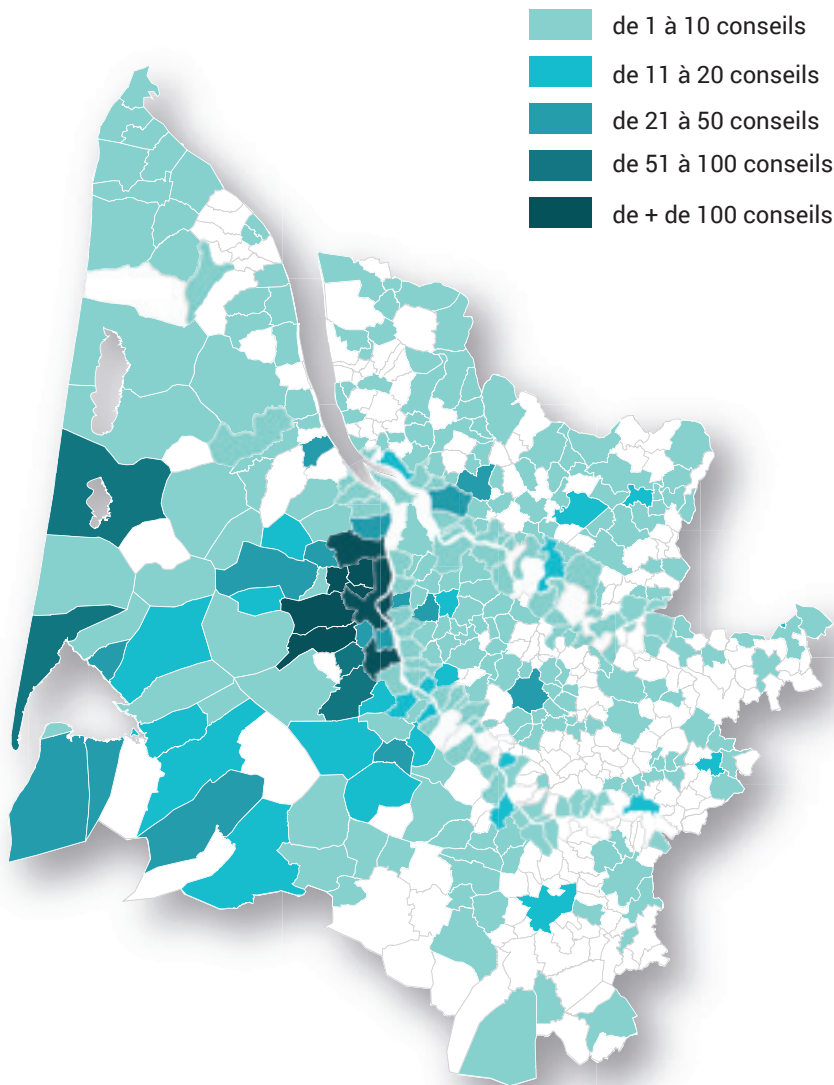


*Un conseil peut porter sur plusieurs sujets.

3 614 conseils aux particuliers !



Répartition du nombre de conseils aux particuliers par commune.



Le lien avec le territoire



Les architectes-conseillers ont pour mission de recevoir le public pour l'accompagner et le conseiller dans leur projet. Ils apportent les compétences nécessaires pour apprécier la qualité architecturale des constructions et leur intégration à leur environnement, grâce à leur grande connaissance du territoire.

Au nord du territoire libournais, sur la petite commune de Maransin, un particulier souhaite rénover la ferme familiale. Après un refus de Permis de Construire, le particulier et son architecte font la démarche de **rencontrer l'architecte-conseiller du CAUE pour comprendre les enjeux d'écriture architecturale du projet**. Suite à cette rencontre, les échanges se poursuivent entre l'architecte et l'architecte-conseiller autour d'une nouvelle version du projet.

La connaissance du territoire du conseiller CAUE prend ici tout son sens, car il connaît « l'histoire » de son secteur d'intervention. **Il peut ainsi orienter les demandeurs en tenant compte du passé des lieux, des techniques traditionnelles de construction locales et des matériaux utilisés.**

Dans ce projet, les échanges et analyse du projet dans son ensemble permettent de dégager des grands axes de travail portant notamment sur le choix des matériaux et les travées de façades, en s'inspirant des constructions répandues sur ce territoire (maisons girondines traditionnelles, séchoirs à tabac, etc.)

La matérialité et l'écriture du projet permettent la création d'une extension de nature contemporaine s'accordant avec le vocabulaire architectural local. Les axes de réflexions prodigués par le conseiller au pétitionnaire ne portent pas que sur l'architecture. Les procédés d'isolation du bâti ancien, la prise en compte du réchauffement climatique, le traitement des clôtures sont également soulignés.

Il en ressort un projet répondant non seulement aux envies du pétitionnaire, mais également aux exigences de qualité architecturale et environnementale de la commune.



Avant conseil



Après conseil

Crédits photos ©AtelierUNZA Alexis Dagon, architecte

SENSIBILISATION

« Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (...). »

Loi du 3 Janvier 1977 modifiée sur l'architecture - Art 7

Sensibiliser

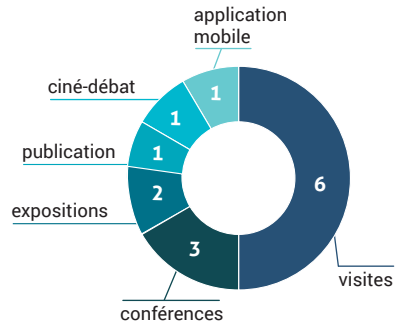
.....

« Les actions de sensibilisation et de médiation s'adressent à tous : citoyens, élus, techniciens, professionnels, lycéens et collégiens, étudiants et même élèves de maternelle. Nous proposons aussi bien des actions « clés en main » (cf. p.53) que des actions personnalisées. Dans l'offre de sensibilisation du CAUE, outre les actions ponctuelles, (ciné-débat, conférence, etc.) nous orchestrons chaque année des rendez-vous incontournables autour de l'architecture, du paysage/ environnement et de la culture. Ainsi le CAUE participe aux actions du mois du cadre de vie : « Les enfants du patrimoine », les « Journées Européennes du Patrimoine », les « Journées Nationales de l'Architecture » et « Rendez-vous au jardin » via le Rallye des Paysages.

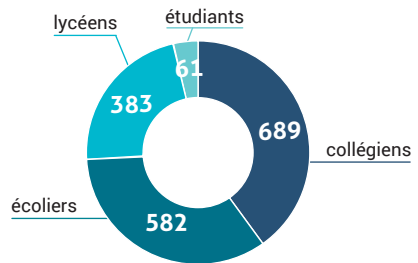
L'équipe innove régulièrement et en 2022, elle s'est confrontée à la création d'une application mobile en réalité augmentée Archistoire (cf. p.52). Le CAUE répond également présent quand il s'agit d'intervenir lors d'évènements organisés par des collectivités ou associations. Nous mettons ainsi en lumière des réalisations architecturales, urbaines ou paysagère de qualité, pour sensibiliser tous les publics à la qualité du cadre de vie. En 2022, 2 016 personnes ont ainsi participé à nos événements dont 1 715 élèves. »

Martine Combeau, architecte-conseiller, responsable du pôle sensibilisation

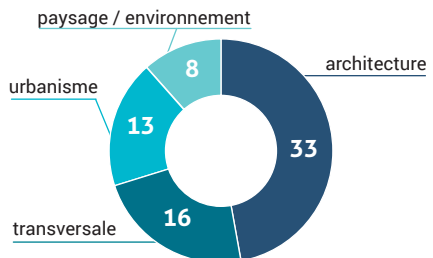
Nombre d'actions de sensibilisation par domaine 14



Nombre d'élèves sensibilisés par niveau scolaire : 1 715



Nombre d'actions jeune public par domaines : 70



Escape Game - Les secrets du CAUE

Depuis 2018, le siège du CAUE s'est installé au cœur de Bordeaux, mais pas n'importe où. Dans ce lieu rempli d'histoires, l'équipe du CAUE entraîne les téméraires participants dans un parcours semé d'énigmes et de jeux pour découvrir les secrets du bâtiment.



Journées Nationales de l'Architecture - Label CURIOSITE

Chaque année, lors des JNA, le CAUE organise le Label CURIOSITE, prix d'architecture grand public. En conviant 16 citoyens à visiter des maisons d'architectes, puis à les juger suivant des critères d'usage, de matériaux, d'insertion dans l'environnement,



etc., le CAUE sensibilise à la qualité architecturale du quotidien. Cette année, le thème sur les maisons bois, a réservé des surprises aux participants, qui à la nuit tombée, ont finalement désigné une maison où le bois n'est pas apparent, puisque recouverte d'acier corten !

Rallye des paysages - « Par-dessus l'étang, soudain j'ai vu... »

Pour sensibiliser au paysage, le CAUE propose, depuis 2017, de sillonner les paysages métropolitains en s'amusant. Un parcours en autonomie et sur le mode des transports doux à la recherche de Woolly, la mascotte du rallye. A chaque étape, une énigme, pour rejoindre le point de vue suivant et en apprendre plus sur le paysage du lieu. Cette année, les participants ont ainsi (re)découvert les paysages le long du lac de Bordeaux.



Journées Européennes du Patrimoine - ACC(ROCHE)

Lors des JEP 2022, le CAUE a proposé une visite d'un château classé de Saint-Emilion. Mais ce n'est pas pour son délicieux nectar que nous avons retenu ce domaine, mais pour la qualité architecturale de ses nouveaux chais et cuiviers, pensés sur le principe du bio climatisme et parfaitement intégrés à la pente. Une réalisation architecturale qui a fait l'unanimité auprès des visiteurs du jour.



Ciné-débat - « La face cachée des énergies vertes »

Dans le cadre du mois du Doc', le CAUE projette un film documentaire. En 2022, « La face cachée des énergies vertes » (film de J-L Pérez et G Pitron), a interpellé les spectateurs parce qu'il soulève les graves problèmes écologiques et économiques qu'engendre un « monde vert ».



Expositions - « Ma ruralité heureuse » & « Paysages et Energies »

Le CAUE a accueilli en 2022 deux expositions photographiques. « Ma ruralité heureuse », issue du concours de photos lancé par l'URCAUE et « Paysages et Energies » mettant en lumière la relation qui se noue entre énergie et paysage (plus de 300 visiteurs).

Archistoire « Autres Garonnes »



La nouveauté de cette année, c'est le lancement d'une balade virtuelle. Cette application mobile gratuite de découverte du patrimoine et des territoires est élaborée par des architectes et paysagistes (disponible sur ©App Store et ©Google Play).



L'idée est venue du réseau. Le CAUE du Var a inauguré et expérimenté le premier cet outil de sensibilisation. Le CAUE de la Gironde (et d'autres) se sont alors emparés de ce support pour créer leurs propres balades virtuelles. **Archistoire est une application mobile de visites culturelles et patrimoniales en réalité augmentée** (les balades peuvent se faire depuis son canapé), vidéos, sons, images, etc.

Pour cette première balade, du projet « Autres Garonnes », les paysages racontent le fleuve, nous avons suivi le tracé de la Garonne, depuis les coteaux bordelais de la rive droite. Au fil des sentiers et des belvédères, en prenant de la hauteur, cette balade permet de découvrir l'agglomération de manière inédite. Un parcours de visite le long du fleuve **où l'utilisateur est guidé vers les sites à voir et utilise son smartphone pour révéler les secrets des lieux visités.**

L'application permet d'explorer des lieux remarquables à 360 degrés, pour découvrir leur patrimoine et leur histoire de façon immersive et intuitive. Chaque élément augmenté permet d'accéder à des anecdotes pour révéler le potentiel méconnu des destinations. Des personnages s'invitent dans le paysage, pour créer un élément de surprise ou servir de guide. Les éléments disparus ou invisibles apparaissent en superposition de la réalité. Des téléportations permettent d'accéder à des lieux fermés.

Le parti pris du CAUE est de « remonter » la Garonne jusqu'à l'estuaire avec pour objectif de sortir une balade par an. En 2023, nous vous emmènerons donc en sud Gironde, vers La Réole.

Scolaires



Les actions de médiation et de sensibilisation pour le public scolaire peuvent se faire à la fois hors des murs de l'école ou au sein même de l'établissement. Elles sont toutes conçues et mises en place par les conseillers CAUE et relayées et/ou accompagnées par l'Inspection Académique et le Rectorat, partenaires historiques du CAUE de la Gironde.

Chaque action fait l'objet d'une adaptation des contenus en fonction du contexte et du public et s'articule autour d'un projet pédagogique pour la connaissance du patrimoine bâti et naturel girondin. Plusieurs formats sont proposés, en fonction des classes d'âges concernées.

Les enseignants

À l'école du paysage : le CAUE propose une journée de formation aux enseignants. « Quelles clés de lecture pour comprendre un paysage ? » était le thème de cette année.

Tous niveaux

Les visites constructives : une visite de chantier accompagnée par l'architecte.

Les diaporamas : pour sensibiliser à l'architecture, au paysage ou acquérir du vocabulaire.

Le Corbusier : une visite de la Cité Frugès à Pessac puis un atelier pour comprendre les 5 points du système constructif modulaire mis au point par Le Corbusier.

Ornano : visite de cet ancien garage de centre-ville, aujourd'hui réhabilité sur le mode du bioclimatisme.

Enseignement supérieur

Les Rallyes : « Vues d'ailleurs », « C'était un petit jardin » 2 rallyes urbains des paysages, intermodal et en autonomie, pour partir à la découverte de jardins, parcs et squares cachés, etc.



Lycées & Collèges

Histoire de Bahuts : connaître son lycée, son organisation, son histoire, son patrimoine et le faire visiter.

Histoires d'architectures : faire découvrir aux élèves l'histoire des œuvres architecturales par un travail d'éducation du regard (conférence et visites).

Architecte de ton établissement : des ateliers pratiques (avec l'aide d'un architecte ou d'un paysagiste) pour appréhender la conception d'un projet de transformation d'un établissement scolaire et le soumettre aux instances décisionnelles (Région ou Département).

Parkorama : une sensibilisation ludique, autour des parcs et parkings de la Métropole, pour sortir du « j'aime/j'aime pas ».

Bordeaux XXI^e siècle : parcours au choix dans 4 quartiers bordelais en mutation : le Grand Parc, les Bassins à flot, Belcier-Euratlantique, Gingko, l'écoquartier.

Les visites commentées : Bordeaux XVII^e au XXI^e, le quartier de Mériadeck, la rive droite-rive gauche, parcours de visites avec des architectures contrastées.



Collèges & Ecoles élémentaires

Je conçois ma maison : sous forme d'un jeu de rôle, pour se mettre dans la situation de concevoir sa maison.

Le jeu de l'oie du patrimoine : observer, reconnaître, nommer, le patrimoine girardin sur le principe du jeu de l'oie.

Suis-je un éco-élève ? : comment aborder l'écologie et le développement durable concrètement avec la réalisation d'un bilan énergétique de la classe.





Nos maisons pas comme les autres : rondes ou carrées, en bois ou en métal, sur pilotis, etc., il existe de nombreuses maisons à découvrir.

Le Nez en l'air : pour partir à la découverte des vestiges médiévaux bordelais bien cachés.

Mon chantier, mon collège : suivre le processus de construction du collège, futur lieu des écoliers.



Ecoles élémentaires (CM1/CM2)

Autour de mon école, il y a... : 3 écoles, une rurale, une urbaine et une péri-urbaine confrontent leur environnement.

Ecoles élémentaires (CE2/CM1/CM2)

Euphorbia : A travers l'histoire d'Euphorbia, une plante arrivée du futur, l'atelier permet de porter un regard analytique et prospectif sur le paysage.



Maternelles & Ecoles élémentaires

Notre école, notre quartier, notre ville : en salle de classe comme à l'extérieur des murs de leur école, les élèves prennent « le temps d'observer » l'architecture.

Information - communication



L'activité soutenue de la structure demande au CAUE de la Gironde de travailler son « influence » tout en conservant sa dimension humaine et ainsi assurer son attractivité.

Communiquer auprès des publics

Sur le plan communication, le CAUE met l'accent sur la production de documents informatifs et pédagogiques à destination du grand public, des collectivités et des professionnels du cadre vie. Il tend à fidéliser ses publics en proposant lors de tous ses événements des supports de communication. Le CAUE de la Gironde mise aussi sur ses relations avec la presse locale et nationale. En 2022, il a bénéficié d'une belle couverture médiatique radio et presse écrite.

Le CAUE de la Gironde poursuit sa communication sur le web par le biais de son site internet, sa page Facebook, ses comptes Instagram et LinkedIn et s'aventure de plus en plus sur le terrain de la vidéo.

Assurer une veille documentaire

Avec **2 248 références**, le CAUE de la Gironde dispose d'un fonds documentaire conséquent. Le public y est invité à venir piocher des références sur tous nos domaines d'actions. Le CAUE s'efforce de compléter son offre chaque année et permet de rechercher des ouvrages via son site internet :

<https://www.cauegironde.com/fr/1/25/documentation.html>



Le site dédié aux réalisations locales ayant une qualité architecturale ou paysagère, l'Observatoire Curiosité (www.observatoire-curiosite33.com) s'enrichit au fil des mois. Il propose un panorama de réalisations aussi bien en habitat individuel qu'en espace ou équipement publics.

413 références y sont répertoriées.



Les chiffres clés de la com'

.....

Site internet



67 990
pages vues



16 565
nouveaux
utilisateurs



3
pages vues par
sessions



612
nouvelles
connexions à
notre site via les
réseaux dont
49% via LinkedIn
et **45%** via
Facebook

27 691 sessions

Les pages les plus vues

- « Trouver une permanence » (22%)
- « Fiches pratiques » (19%)
- « Autres pages » (59%)



Page Facebook



2 271
abonnés

Compte Instagram



2 392
abonnés

Page LinkedIn



1 349 abonnés

49% des vues pour la
veille juridique

Lexique



- ABF** Architecte des Bâtiments de France
- ADAP** Atelier Départemental de l'Architecture et du Paysage
- Adil** Association Départementale d'information sur le Logement
- Alec** Agence locale de l'énergie et du climat
- AMG** Association des Maires de Gironde
- ANCT** Agence Nationale de Cohésion Territoriale
- A'urba** Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine
- BMA** Bordeaux Métropole Aménagement
- CdC** Communauté de Communes
- CEREMA** Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
- CLCT** Comité Local de Cohésion Territoriale
- CROA** Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
- DDTM** Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Drac** Direction régionale des affaires culturelles
- DREAL** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DSDEN** Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- ENS** Espaces Naturels Sensibles
- EPCI** Établissement Public de Coopération Intercommunale
- FIFFAC** Festival International du Film d'Architecture et d'Aventures Constructives
- FNCAUE** Fédération Nationale des CAUE
- IDDAC** Institut Départemental Développement Artistique Culturel
- M'A** Maison de l'Architecture
- OAP** Orientation d'Aménagement et de Programmation
- ORRNA** Observatoire Régional des Risques Nouvelle-Aquitaine
- PC** Permis de Construire
- PLU** Plan Local d'Urbanisme
- PLUi** Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- PLUi-H** Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat
- PTRE** Plate-forme Territoriale de Rénovation Énergétique
- PVD** Petite Ville de Demain
- SCoT** Schéma de Cohérence Territoriale
- SDR** Schéma Directeur Rénovation
- SRU** loi Solidarité et Renouvellement Urbain
- Udap 33** Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
- URCAUE** Union Régionale des CAUE de Nouvelle-Aquitaine

61 lieux de permanences mensuelles

1 permanence à 25km maximum de chez vous.

